



LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE www.le-monastier-sur-gazeille.net

Bulletin d'informations communales















41 rue Saint-Pierre Tél. 09 74 50 31 36



Agence ouverte de 9h à 12h du mardi au samedi

rgionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne : 50 rue de Saint-Cyr 69009. Ityon e nègle par le code des Assurances - 06/2010 - **www.groupaima.fr**









a vie n'est pas, on le sait, un long fleuve tranquille. Elle est même parfois jalonnée d'épisodes tumultueux et de tempêtes, à l'image de celle que nous avons vécue le 13 juin dernier. Qui aurait pu penser qu'on parlerait un jour au Monastier d'un phénomène climatique de type tropical! Les temps changent, c'est certain. D'une violence et d'une soudaineté inhabituelles, cet orage a pris tout le monde par surprise et a causé des dégâts considérables sur notre commune. La rue Farget constitue bien évidemment la partie émergée de l'iceberg, mais de nombreuses habitations ont aussi été touchées, tout comme nos voiries et la plupart des chemins qui ont été ravinés, voire emportés. Le bilan sera donc lourd et si la reconnaissance au titre des catastrophes naturelles devrait permettre une prise en charge par les assurances et par l'Etat d'une partie des dépenses, les réparations auront malgré tout un coût pour notre collectivité et pour bon nombre de nos administrés. Comme ce fut le cas dans de nombreux villages alentour, les habitants et des bénévoles ont su se mobiliser et ont fait preuve d'une solidarité indispensable pour éviter le pire. Une fois le calme revenu, certains ont ensuite effectué les premières réparations et se sont efforcés de parer au plus pressé, permettant de soulager ici et là les agents de la commune qui, compte tenu de l'ampleur de la tâche, ne pourront pas répondre à toutes les demandes dans des délais raisonnables. Aide-toi, le ciel t'aidera, nous dit le dicton, même s'il faut bien reconnaître que ce même ciel a été peu clément avec nous ces derniers temps. Une fois les travaux d'urgence effectués et après avoir obtenu l'accord indispensable des services de l'Etat, les élus essaieront ensuite de trouver les moyens, lorsqu'ils existent, de mieux protéger les habitations contre des orages de plus en plus violents, contre des trombes d'eau et de grêlons qui arrachent et emportent tout sur leur passage pendant des heures. S'il sera, dans certains cas, possible d'imaginer quelques parades, le combat contre les éléments restera de toute facon inégal et il incombera à chacun de trouver la meilleure façon de faire face à ces épisodes récurrents. Aidetoi et le ciel t'épargnera (peut-être).

Dans notre malheur, malgré tout relatif au vu d'autres situations bien plus dramatiques qu'ont pu connaître certaines communes voisines, on pourra se consoler en se disant que le chantier en cours dans la rue centrale a été épargné par ces pluies diluviennes et que l'un des plus grands projets d'aménagement jamais engagés dans notre commune aurait pu être réduit à néant en quelques heures. Quel soulagement pour tout le monde! Il n'aura cependant échappé à personne qu'en aménageant nos rues et en canalisant nos eaux, en imperméabilisant nos sols et en goudronnant nos routes (ce que tout le monde demandait depuis longtemps), on empêche l'infiltration de quantités d'eaux de plus en plus importantes en cas d'orages violents, des eaux dont personne ne veut mais qu'il faut bien pourtant faire passer quelque part. Mais chaque médaille, aussi belle soit elle, a son revers. Charge aux élus de faire en sorte que les avantages acquis fassent oublier les inconvénients. Et de toute évidence, la grande majorité des habitants considère que le résultat est à la hauteur de leurs attentes, et surtout à la hauteur de ce que méritait depuis longtemps notre Monastier. Même s'il reste encore quelques zones à terminer, le moment est désormais venu d'apprécier notre rue centrale. Plus de routes barrées dans tous les sens! Plus de poussière! Plus de voitures stationnées n'importe où, ou bien roulant à contre-sens! Plus de mines renfrognées et enfin le retour du civisme et des bonnes manières ! On va pouvoir respirer ! Trottoirs larges aux normes d'accessibilité. Alternances de zones goudronnées réservées au stationnement et de zones en béton désactivé devant les entrées de maisons pour permettre à tous les usagers de mieux partager cet espace

et améliorer la qualité de vie et les déplacements. Parkings aménagés suite à des démolitions. Réseaux rénovés. Un chantier titanesque et compliqué à n'en pas douter. Bien évidemment, rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement de longue haleine de l'ensemble de l'équipe municipale que je tiens particulièrement à remercier. Je tiens aussi à remercier nos commerçants qui, en dépit des difficultés occasionnées et des désagréments nombreux sur une aussi longue période, ont su faire preuve de beaucoup de compréhension. Mais le jeu en valait la chandelle. C'est l'image de notre commune devenue depuis peu Petite Cité de Caractère qui va s'en trouver changée de façon durable. A nous à présent d'en faire la destination touristique qu'elle peut devenir. Nous avons tous les ingrédients pour réussir : un centre-ville désormais agréable – des commerces – des producteurs et des marchés - une vie associative intense et des animations - des services - des infrastructures touristiques et sportives - un patrimoine unique - des musées - une nature omniprésente. Mais un projet, aussi abouti soit-il, ne réussit que s'il est partagé et si chacun se l'approprie. Ceci est d'autant plus vrai qu'étant donné la taille de notre cité et le nombre de missions qui leur incombent, les agents communaux ne peuvent être sur tous les fronts en même temps. Chacun peut donc à sa manière apporter sa pierre à l'édifice et contribuer à l'embellissement et à l'entretien de notre bourg : fleurissement des façades - nettoyage des espaces aux abords des maisons - accueil des visiteurs. Il en va de même en matière de rénovation. La restauration des façades ou la reconstruction d'une vieille bâtisse sont autant de façon de participer à l'effort collectif et de s'inscrire dans une démarche de valorisation de l'habitat et du patrimoine. Certains particuliers ont beaucoup investi pour réhabiliter leur propriété dans les règles de l'art, contribuant ainsi à lui donner un véritable cachet. Il est toutefois bon de rappeler que toute modification est soumise à une déclaration préalable et que les travaux engagés doivent respecter les règles du code de l'urbanisme. Or, depuis un certain temps, on a vu se multiplier des devantures ou des fenêtres en PVC. d'un goût plus que douteux et installées sans autorisation, qui dénaturent complètement l'environnement et réduisent presque à néant les efforts faits par d'autres. C'est pour mettre un terme à ces pratiques sauvages qui portent un préjudice considérable à l'image de notre commune que le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un périmètre protégé au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables. Le message est donc clair désormais : toute personne qui procèdera illégalement à des travaux se verra officiellement contrainte de démolir. Nul ne peut ignorer la loi. C'est à ce prix que notre Cité de Caractère gardera toute son âme et deviendra de plus en plus attractive.

La deuxième partie de l'année sera bien évidemment moins chargée que la première, et on l'espère, plus calme et moins humide. Elle verra ainsi la fin de l'aménagement de l'Esplanade Stevenson et de la rue Via Croze, mais aussi l'ouverture d'une zone d'activités sur la route de Coubon. Avant de terminer mon propos, je voudrais dédier cet édito à notre ami Marcel Bocquin qui nous a quittés il y a quelques semaines. Lui qui s'est toujours battu pour développer notre commune et qui a toujours défendu l'intérêt collectif aurait certainement été heureux de voir le chantier de la place du Couvent débuter au printemps prochain près de l'Eglise Abbatiale qu'il aimait tant. En souvenir du maire passionné qu'il a été, unis par les valeurs que nous partagions, nous continuerons à construire, Ensemble vers l'Avenir, le Monastier de demain.

Michel Arcis, Maire du Monastier-sur-Gazeille





Quelques horaires et infos pratiques

MÉDECINS Dr Karen BERTRAND

Pôle Laurent Eynac Tél : 04 71 03 27 61

Dr Alexandra CHAPUIS-RIVET

67 Rue St Jean Tél : 04 71 03 86 68

Dr Yves DUSSAUSSOIS

Pôle Laurent Eynac Tél : 04 71 03 86 01

CHIRURGIEN-DENTISTE Dr Laure BOUSSOULADE

Pôle Laurent Eynac Tél: 04 71 05 22 70

Dr Joël EXBRAYAT

20 Place François d'Estaing Tél : 04 71 03 82 12

INFIRMIÈRES Cabinet d'Infirmières

Pôle Laurent Eynac Tél: 04 71 08 37 53

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

52, rue Saint-Pierre Tél : 04 71 03 83 44

OSTÉOPATHE Nelly MORAND

Pôle Laurent Eynac Tél : 04 71 03 63 12

ACUPUNCTEUR Fabrice PRADIER

Pôle Laurent Eynac Tél : 06 87 75 48 68

DIÉTÉTICIEN -NUTRITIONISTE Damien CLAUDET

Pôle Laurent Eynac Tél: 07 81 35 58 07

SOPHROLOGUE Gaëlle PAGES

Pôle Laurent Eynac Tél : 06.81.88.57.12

SERVICE SOCIAL

Pôle Laurent Eynac Tél : 04 71 03 80 32

CENTRE DE LOISIRS

Pôle Laurent Eynac Tél : 04 72 03 63 32

Petit Répertoire utile...

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Pôle Laurent Eynac Tél : 06 88 47 00 41

VÉTÉRINAIRES

Route de Chadron Tél: 04 71 03 83 94

TRANSPORTS SARL MASSON

Tél: 04 71 03 94 36

4A Ambulances - VSL - Taxi

Tél: 04 71 05 09 40

HUGON Tourisme

Tél: 04 71 03 85 80

Mairie - Pôle Laurent Eynac 30 rue Saint Pierre - 04 71 03 80 01

Horaires d'ouvertures au public :

- Lundi Mercredi Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mardi de 9h à 12h fermé l'après-midi
- Vendredi de 9h à 12h fermé l'après-midi
- Samedi de 9h à 12h

Trésor public- Pôle Laurent Eynac 30 rue Saint Pierre - 04 71 03 81 60

Horaires d'ouvertures au public :

- Lundi et mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h

Espace culturel Européen et Office de tourisme intercommunal - Place du Vallat - 04 71 08 37 76

Site de l'office de tourisme : www.mezencloiresauvage.com

- Juillet et Août : tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.
- Juin et Septembre : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

DECHETTERIE ROUTE DE LAUSSONNE

Ouverture le 4 juillet.

Horaires d'ouverture :

• Période hivernale : du 1er novembre au 31 mars

LUNDI		
MARDI		14h – 18h
MERCREDI		14h – 18h
JEUDI		14h – 18h
VENDREDI		14h – 18h
SAMEDI	9h – 12h	14h – 18h

• Période estivale : du 1er avril au 31 octobre

· I criouc estivat	e.uu i aviitau	o i octobi e
LUNDI		
MARDI	9h – 12h	14h – 18h
MERCREDI	9h – 12h	14h – 18h
JEUDI	9h – 12h	14h – 18h
VENDREDI	9h – 12h	14h – 18h
SAMEDI	9h – 12h	14h - 18h







Petites Cités de Caractère



Le 12 mai dernier la commune du Monastier-sur-Gazeille a obtenu le label « Petites Cités de Caractère » lors de l'assemblée générale de l'association, suite à la commission d'homologation qui s'était réunie dans notre commune le 13 avril

Notre commune est ainsi après Chilhac et Allègre, la troisième commune de Haute-Loire à obtenir ce label.

Né en Bretagne au milieu des années 1970, le concept Petites Cités de Caractère valorise des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire, leur patrimoine de qualité.

Implantées dans des sites naturels d'exception, ces villes étaient autrefois des centres religieux, politiques,

militaires ou commerciaux. Après les révolutions administratives et industrielles de la France, elles ont vu leurs fonctions urbaines se réduire. Au fil du temps, elles ont perdu une grande partie de leur population et, par là même, les moyens financiers nécessaires pour entretenir leur héritage.

Le projet Petites Cités de Caractère consiste à fédérer les différents acteurs autour d'un objectif commun : la sauvegarde et la valorisation du patrimoine comme leviers de développement du territoire. Par bien des aspects, les Petites Cités de Caractère sont à leur échelle, des laboratoires de la ville durable, expression d'un dialogue complexe et riche entre sauvegarde du passé et perspective d'avenir. Pour que les caractéristiques fondamentales des Petites Cités de Caractère demeurent, tout en intégrant les évolutions nécessaires à leur temps, les communes se sont dotées d'outils de protection et de gestion adaptés (périmètre MH, ZPPAUP, AVAP, PSMV).

En outre, la Charte de Qualité Petites Cités de Caractère, pierre angulaire du concept, engage les communes à mener une politique active de sauvegarde, d'entretien et de restauration de leur patrimoine urbain, ainsi que de mise en valeur, d'animation et de promotion auprès des habitants et des visiteurs.

Les Petites Cités de Caractère sont aujourd'hui reconnues comme des territoires aux enjeux touristiques et patrimoniaux indéniables ; ensembles, elles partagent un véritable enthousiasme, des valeurs collectives qui donnent vie et sens au concept.



Départ à la retraite de Michel Arsac

Le vendredi 16 juin, de nombreuses personnes étaient présentes autour de Michel Arsac, afin de lui souhaiter une bonne et heureuse retraite après plus de 37 ans de travail au service technique du Monastier-sur-Gazeille.







Des archéologues au Monastier...

Il y a déjà de longues années, les archéologues s'étaient installés à l'église Saint-Jean et en avaient exploré l'essentiel, révélant l'existence de 3 édifices successifs depuis les temps carolingiens, et démontré l'étendue de la nécropole en fonction jusqu'à la Révolution.

Aujourd'hui, les archéologues d'Hades sont à Saint-Chaffre. C'est, à la demande de la municipalité dans le cadre du diagnostic nécessaire à la sauvegarde de l'édifice, que M. Christian Laporte, architecte du patrimoine, a souhaité cette intervention afin d'en préciser les pathologies : aujourd'hui celles-ci sont mieux identifiées : stabilité de la façade occidentale et comblement sévère à l'Est, sur l'ensemble du chevet, entraînant avec lui une humidité à l'origine d'importantes dégradations.

Lorsqu'ils en auront terminé, les opérations de diagnostic continueront avec l'analyse des matériaux utilisés pour la construction de l'édifice.

Une première phase a d'ores et déjà été réalisée avec la réunion de toutes les données archéométriques (plans, photogramétrie, élévations, etc.) afin de mettre à la disposition des élus l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration d'un programme de restauration et d'entretien.

Il s'agira au final de transmettre cet élément emblématique du patrimoine vellave qu'est l'abbatiale du Monastier, dans les meilleures conditions, aux générations à venir.

Bernard Sanial.

La commune du Monastier-sur-Gazeille vous informe qu'afin de garantir la sécurité sanitaire de tous, il se peut que suite à de très fortes de tous, il se peut que suite à de très fortes pluies la consommation d'eau puisse être interdite par arrêté municipal.



Les pesticides

Depuis le 1er janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics), sur tous leurs territoires : jardins publics, parkings, espaces verts, pieds des arbres, etc.

Les pesticides (désherbants, insecticides, fongicides, etc.) sont responsables de la pollution de l'eau de notre environnement (rivières, air, sols, etc.) et menacent la biodiversité; ils représentent aussi un risque certain pour la santé humaine, non seulement pour les utilisateurs mais aussi pour l'ensemble de la population.

Il existe différentes techniques de désherbage « alternatives », par action de la chaleur, par action mécanique ou manuelle. Différents outils permettent ainsi de supprimer la végétation

non désirée, mais leur utilisation implique une fréquence d'intervention et un temps de passage plus élevés qu'avec des produits chimiques pour un résultat équivalent.

Ces nouvelles pratiques d'entretien de l'espace public plus respectueuses de la santé et de l'environnement impliquent une présence plus apparente de végétation. Chacun doit donc comprendre qu'il ne s'agit pas d'une négligence de la part des services techniques, mais d'une démarche plus responsable et respectueuse de l'environnement

et de la santé de tous.







Côté Travaux

Goudronnage Avenue du Puy







Goudronnage Route de la Fuye

Travaux réalisés par les Services Techniques





Rénovation du captage de la Fontaine de la Beysseyre Haute









Côté Travaux

Traversée du Bourg : pendant et après les travaux !



Frédéric Chapus

Platrier-Peintre

Lotissement Bellevue 43150 Le Monastier-sur-Gazeille

04 71 08 32 87 06 74 25 79 78



Alimentation Générale, Quincaillerie, Articles de pêche, Souvenirs, Clés minute...

Dépôt de pain Produits Régionaux

Ouvert 7/7J de 7h à 12h30-15h à 19h30 Pendant la durée du festival : non stop de 7h à 20h

Sur le chemin de Stevenson GR70

28 rue St Pierre 43150 le Monastier sur Gazeille 04.71.03.81.69



Les manifestations passées





Journée des droits des femmes le 8 mars

Dans le cadre de la journée des droits des femmes le 8 mars dernier, le CCAS (centre communal d'action sociale) du Monastier organisait une soirée rien que pour les femmes (n'en déplaisent à ces messieurs un peu frustrés par cette exclusion!).

A partir de 19h, près de 70 femmes, toutes générations confondues, ont pu apprécier une exposition insolite préparée par le CCAS (les sousvêtements d'hier à d'aujourd'hui), un concert de FLUTILITES (4 femmes flutistes de talent ont interprété un répertoire autour de la féminité, jalonné de citations de femmes ayant marqué leur temps et lues par les participantes à la soirée.



La projection d'un film sur l'évolution des droits des femmes a permis à chacune de se rendre compte du chemin parcouru, des droits évidents et acquis depuis si peu de temps ; mais aussi des combats à maintenir surtout en matière de droit du travail, la thématique 2017 de cette journée étant « les femmes dans un monde du travail en évolution, une planète 50 50 d'ici 2030 ». Une mini conférence animée par Agnès Mercier permettait aussi d'évoquer de manière humoristique et parfois caustique l'image de la femme à travers le cinéma, la publicité, la chanson et ce qu'en pensent les hommes !

La soirée se terminait par un délicieux buffet préparé par Raphael PUECH, pâtissier au Monastier.

Agnès MERCIER tient particulièrement à remercier les nombreuses participantes a cette soirée pour leur implication et leur bonne humeur, le groupe Flutilités qui a eu l'amabilité et le talent d'adapter un concert rien que pour cette soirée et enfin le dynamisme et la disponibilité sans faille des membres du CCAS.







Infos déchèterie artisans

Les conditions d'acceptation des artisans de la déchèterie du MONASTIER.

«Afin d'harmoniser les conditions d'acceptation des professionnels, il a été décidé, lors du Conseil Syndical du SICTOM du mercredi 21 juin 2017, que tous les professionnels accédant sur les déchèteries du SICTOM, doivent s'acquitter du paiement d'un forfait de 15 ou 30 EUR par passage.»



Informations pour les demandes de cartes nationales d'identité et les passeports.

Depuis le 21 mars 2017 pour déposer une demande de passeport biométrique ou de carte nationale d'identité, il faut se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil avec les pièces justificatives nécessaires. En Haute-Loire 13 mairie sont équipées, dont notre commune.

En mairie du Monastier-sur-Gazeille, tout dépôt de demande de cartes nationale d'identité ou de passeport (aussi bien pour une première demande que pour un renouvellement, que pour une personne majeure ou mineure), se fait uniquement sur rendezvous au : 04.71.03.80.01

La présence du demandeur (même les mineurs) est obligatoire pour le dépôt de la demande et pour le retrait des titres.

Pour connaître les pièces nécessaires, rendez-vous sur le site service-public.fr où renseignez vous en mairie.



Manifestations à venir...

Samedi 9 septembre de 9h à 12h dans le couloir des bâtiments conventuels

29 et 30 juillet	28° Course de côte - ASA Haute Vallée de la Loire	Salle des fêtes
Du 5 au 11 août	Festival du Monastier « La Musique des Cuivres »	
Du 1er au 3 septen	nbre Fête votive	
9 septembre	Forum des Associations de 9h à 12h	Couloirs bâtiments conventuels
23 septembre	Duo de danse «100 milliards de soleil et quelques chagrins» 20h	Auditorium
17 septembre	Foire aux bovins et équins - Concours de chevaux lourds	Place du Vallat
1er octobre	La Transcévenole - Randonnée pédestre	
7 et 8 octobre	Les Automnales du Livre	Bibliothèque et bât. conventuels
13 octobre	Conférence «Il y a 100 ans, la Révolution russe» à 20h	
21 octobre	Stage de danse - Vés nos autres	Château
21 octobre	Théâtre «Soigne ta manchette» adapté de Tchekhov à 20h30	
26 octobre	Don du Sang	Salle des fêtes, de 13h à 17h
3 décembre	Marché de Noël	Boulodrome
16 décembre	Concert de Noël avec l'Harmonie Saint-Chaffre	Salle des Fêtes







A.S.A. Haute-Vallée de la Loire

C'est en 1990 que l'association Promorallye a créé et lancé la première course de côte du Monastier sur Gazeille.

N'étant pas une A.S.A. (Association Sportive Automobile), Promorallye s'était tournée vers l'A.S.A. Velay-Auvergne pour la partie sportive, l'association se chargeant de l'organisation du terrain.

Pour la petite histoire la course

avait été inscrite sous le nom de Course de côte des Myrtilles avant d'être rebaptisée course de côte du Monastier.

C'est certainement la fougue et la passion de la jeunesse des membres de Promorallye qui a fait de la première course un succès sportif et populaire, l'ambiance y était conviviale voire amicale, on sait recevoir au Monastier et apprécier les pilotes venant de loin voire de très loin : nordistes, sudistes, bretons, normands, aquitains n'hésitent pas à faire de nombreux kilomètres pour venir en découdre.

Le premier vainqueur fût un Lyonnais, habitué du championnat de France, Gérard Petit sur une barquette Toj; il récidivera en 1991. L'Auvergnat Patrice Léoty lui succède en 1992, faisant gagner une monoplace pour la première fois (monoplace de sa conception).

Michel Sudre, qui était le pilote à battre en Auvergne, a dû attendre la quatrième année pour enfin s'imposer, là encore sur une monoplace (il faudra attendre 2009 pour qu'une barquette s'y impose à nouveau), l'Auvergnat l'emportera encore cinq fois en 1996-1997-1998-1999 et 2002).

Le Sedanais Alain Farey s'impose en 1994, et va récidiver largement en 2001, créant la suspicion de ses adversaires.

Venu en 1993 et en 1994, le Nordiste Alain Facon gagne enfin mais il en paye le prix fort en sortant peu avant l'arrivée de la dernière montée; sa monoplace monte très haut et retombe sur l'arceau. Evacué au Puy, il revient pour la remise des prix au soulagement de tous.

En 2000, le bien connu Luc Couchet s'y impose pour l'unique fois.

Entre temps, les membres de Promorallye avait fondé l'A.S.A. Haute-Vallée de la Loire, les Mange chèvres devenant ainsi complètement indépendants.

Venant nombreux, il était normal qu'un sudiste s'impose enfin avec la victoire de Jean-Claude Morel en 2003, le Michel Sudre du PACA.

2004 voit le début de la domination d'un pilote, qui plus est licencié au Monastier, Eric Brottes : cinq victoires



d'affilée auxquelles s'en ajoutera une autre en 2014. Son record, 44''047, établi en 2006 n'a toujours pas été battu.

Pour des raisons de sécurité, le départ va être remonté de 2007 à 2011 avant de revenir à sa forme originelle en 2012.

En 2009, l'Aquitain Terence Reynaud, une des révélations

« espoir » du championnat de France, impose une barquette française, la Norma, il y remporte sa première victoire au scratch.

2010 voit la victoire d'un autre sudiste, fidèle de la course depuis quelques années, Luc Léonce.

Le dernier Auvergnat à s'imposer sera Bruno La Monica qui va remporter, lui aussi son premier scratch, c'était en 2011.

Hormis Brottes en 2014, de 2012 à 2015, les Rhodaniens vont dominer, Sébastien Chabin en 2012, Jérôme Labrosse en 2013 et le « roi » Marcel Sapin en 2015.

Lors de l'édition 2016, après la faute de Sapin, c'est le jeune Miguel Vidal qui va s'imposer signant là une première victoire.

Outre les pilotes de monoplaces et de barquettes qui trustent les podiums, le plateau a toujours été riche dans les autres catégories offrant chaque année un spectacle de qualité.

Si la course de côte peut avoir lieu chaque année, c'est aussi bien sûr grâce au soutien de la Municipalité du Monastier sur Gazeille mais aussi de ses nombreux et fidèles commercants et artisans.

La 28° édition de la course de côte du Monastier sur Gazeille s'annonce d'ores et déjà comme une grande manifestation avec un plateau exceptionnel de concurrents.

Le tracé toujours aussi séduisant et technique sera seul juge des affrontements entre les groupes et les classes et désignera en fin de journée le vainqueur de cette 28° édition.

Je voudrai saluer le courage, la ténacité et les efforts de toute mon équipe qui donne sans compter et qui travaille le plus souvent dans l'ombre.

Alors tous au Monastier sur Gazeille le dimanche 30 juillet 2017 pour la 28° édition !

Le matin à partir de 9h00 : 3 montées d'essais et l'aprèsmidi à 14h00 : 3 montées de course.

Entrée à 7 euros, gratuit pour les enfants de mois de 14 ans

Nous vous attendons nombreux.

29 FESTIVAL DU MONastier







29e Festival du Monastier

du 5 au 11 août 2017

« Toutes les musiques, tous les cuivres »



Le festival est depuis près de 30 ans un rendez vous incontournable de la vie musicale de notre village. Une semaine durant laquelle plus de 10 000 spectateurs (IN et OFF) investissent la cour du château, l'église abbatiale et le village du festival pour vibrer aux sons des cuivres.

La qualité des artistes invités témoigne de l'engagement musical des bénévoles, qui souhaitent avant tout proposer une programmation riche de styles musicaux variés dans des conditions d'écoute d'une exigence professionnelle.

Jazz, funk, classique, worldmusic, balkans, baroque, groove... Le Festival du Monastier c'est l'endroit qui rassemble tous les publics, c'est « the place to cuivre »!

Tous les jours, le village du festival s'animera au son de diverses formations pour des concerts gratuits. Et pour finir la soirée en beauté, la Brass Room ouvrira ses portes tous les soirs à 23h!

En espérant vous retrouver nombreux afin de partager ensemble musique et convivialité.

Gilles MERCIER et L'Équipe de bénévoles

L'évennement de la semaine : BATTLE DE FANFARES ! (vendredi 11 août)

Vous êtes musiciens ? Venez participez à la 1ère battle de fanfares made in festival du Monastier! 3 fanfares ouvertes à tous musiciens s'affronteront pour le plaisir du jeu sur un thème remanié dans des styles différents. Les partitions seront téléchargeables via le site internet du festival très prochainement. Alors plutôt New Orleans ? Balkans ? Ou Latino ? Prenez votre instrument et choisissez votre camp! (Entrée offerte pour le concert du soir aux musiciens participants).

Le OFF : C'est une vingtaine de concerts gratuits sur la scène au village du festival à l'heure de l'apéro, au Puy et dans les rues du Monastier!

Mabreuch, Ringispil Orkestar, Da Capo, Sopa Loca, Murène... Et bien d'autres!

Site: www.festivaldumonastier.fr
Pour suivre la programmation au jour le jour consultez la page facebook:
Festival du Monastier 43 « The place to Cuivres »
Contact: contact@festivaldumonastier.fr • Tél. 04 71 03 94 17

Offre spéciale réservée aux résidents de la commune du Monastier-sur-Gazeille PRENEZ UNE PLACE ET VENEZ À DEUX!

Les billets sont à retirer à la **boutique du festival**, sur présentation d'un justificatif de domicile et du coupon ci-dessous. Un coupon maximum par personne. **Offre non applicable aux entrées le soir du concert.**



				•		
PRENEZ	UNE P	LACE.	VENEZ	A	2!	
	~	,				

Nom et Prénom du résident :
Adresse:
Date du concert choisi :
Mail (pour être informé des dernières actualités) :

PROGRAMMATION 2017

SAMEDI 5 AOÛT



9h-16h MARCHÉ D'ARTISANAT D'ART - Place du Couven

11h00 JUNKYARD CREW - Le Puy Place du Clauzel 18h30 JUNKYARD CREW - Scène Village

21h00 ELECTROPHAZZ

/ CHARLIE & THE SOAP OPERA

SOUL, FUNK, POP - Grande scène - 15€ BRASS ROOM - DJ NICO

DIMANCHE 6 AOÛT



11h30 ZIBELINE - Scène Village

NANAN! CONTE MUSICAL JEUNE PUBLIC Grande scène – 8€/enfant – 12€/adulte – 😾

18h30 7IBELINE - Scène Village





20h00 HENRY PURCELL, "Vie et mort d'une souveraine, Marie d'Angleterre" Soliste. Choeur régional d'Auvergne et orchestre / Les Trompettes des plaisirs / Dir. Blaise Plumettaz BAROQUE - Église abbatiale - 18€ - 🕏

23h00 BRASS ROOM - BAGUNÇO

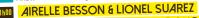
LUNDI 7 AOÛT

11h00 MABREUCH - Le Puy Espace Saint Pierre

11h30 BAGUNÇO - Scène Village



18h30 MABREUCH - Scène Village



(trompette & accordéon) / ELEPHANT TUBA HORDE

JAZZ - Grande scène - 18€ - 😾

23h00 BRASS ROOM - COMBO + BAGUNÇO

MARDI 8 AOÛT

11h30 DI MACH - Marché du Monastier

16h00 BAKER STREET JAZZ BAND - Le Puy Place du Plot

18h30 RINGIŠPIL ORKESTAR - Scène Village



JAZZ – Grande scène – 10€ – 😾

23h00 BRASS ROOM - BAGUNÇO



MERCREDI 9 AOÛT

hOO SOPA LOCA - Le Puy Place du Clauzel

BAKER STREET JAZZ BAND - Scène Village



14h et 16h LES BALADINS SPECTACLE JEUNE PUBLIC Auditorium - 5€/enfant - 10€/adulte - 😾

BARO'CLUB- Église Saint Jean

SOPA LOCA - Scène Village

BAGUNCO « Caos, cosmos et damião » / PIXVAE LATINO - Grande scène - 15€

3h00 BRASS ROOM - COMBO + JAM SESSION

JEUDI 10 AOÛT

11h30 MURÈNE - Scène Village

16h00 BAGUNÇO FANFARE – Le Puy Espace Saint Pierre

MURÈNE - Marché des producteurs

18h30 DA CAPO – Scène Village

CONCERT DES STAGIAIRES JAZZ

MN BIGBAND : "GAINSBOURG IN JAZZ" JAZZ - Grande scène - 15€ - 泉

23h00 BRASS ROOM - COMBO + BAGUNÇO

V'ENDREDI II 40ÛT : UNE CLÔTURE EN FANFARE !

11h STAGIAIRES FANFARE ROMANTIQUE - Place du Couvent

12h STAGIAIRES FANFARE JAZZ - Scène Village

16h STAGIAIRES MUSIQUE ANCIENNE - Eglise St-Jean 😾

17h « LA VIE EN ROSE » ET EN FANFARE - Déambulation dans le bourg

18h BATTLE DE FANFARES - Cour du Château 19h STAGIAIRES MUSIQUE DES BALKANS - Scène Village

CAPTAIN STAMBOLOV / SKOKIAAN BRASS BAND

Grande scène - 15€

BRASS ROOM – BAGUNÇO + JAM SESSION

LE VILLAGE DU FESTIVAL





PETIT ÉCRIN DE CONVIVIALITÉ ADOSSÉ AU CHÂTEAU

Le village vous accueille pour des apéros concerts off midi et soir. Accès libre dès 10 h. Buvette, sandwicherie, boutique et billetterie sur place.

BAGUNÇO UN GROUPE VENU DU BRÉSIL, EN RÉSIDENCE AU FESTIVAL!



Bagunço propose une musique festive et rebelle, née de la rencontre de musiciens du Carnaval de rue de Rio de Janeiro, à travers différents styles musicaux brésiliens. un groove afro-américain et une énergie très rock'n'roll!

LA BRASS ROOM

LA BRASS ROOM OUVRE SES PORTES TOUS LES SOIRS DÈS 23H (AVENUE LAURENT EYNAC) C'est le rendez-vous des noctambules qui souhaitent prolonger la soirée en musique autour de planches apéritives, de bons vins et de bières locales! Les maîtres des lieux ? Le Combo et Bagunço! Ambiances feutrées puis surchauffées chaque soir assorties de jams sessions mémorables!



LE COMBO DU FESTIVAL

C'est la rencontre de quatre des plus talentueux musiciens de la nouvelle scène



jazz française. Tout au long du festival, notamment en ouverture de la Brass Room, ils allient leur virtuosité, leur sens aigu de l'improvisation pour l'amour du swing et du groove! Fred NARDIN (clavier/orque Hammond), Gael HORELLOU (sax), Simon GIRARD (trombone) et Antoine PAGANOTTI (batterie).

TARIFS.

PASS TOUS CONCERTS 70 € (10 concerts)

Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans accompagnés d'un adulte, sauf « Nanan! » et « Les Baladins »



Offices de tourisme : le Puy, Mézenc/Loire/Meygal

Bureau et Boutique du Festival (Village du Festival)

BILLETTERIE EN LIGNE

WWW.**FESTIVAL**DU**MONASTIER.**FR







Club Histoire

Exposition – Concours - Figurines et Maquettes Organisé le 29 et 30 avril 2017 par le Club Histoire du Monastier.

En présence de Mesdames et Messieurs Isabelle Valentin, Laurent Wauquiez Président du Conseil Régional, Nathalie Rousset Conseil Départemental et Communauté de Communes du Mézenc Loire Meygal, Michel Arcis Maire du Monastier-sur-Gazeille, et de partenaires privés: Le Crédit Agricole, Historex figurines, Métal modèles figurines, Lozère-Maquette, La Casa Della Maket, Le Club Lugdunum, Valérie Crespy, le musée des Croyances Populaires, les Rûchers du Mézenc, Monsieur Bricolage, des commerçants du Monastier: Cave Crespy, boucherie Gineys, Raphaël notre pâtissier, l'hôtel restaurant « Le Provence », la boulangerie « Ô Four et au Moulin », et nos amis exposants maquettistes, modélistes, figuristes.



Dans notre monde de l'infiniment petit, nos invités « Masters et juges » Guy Bibeyran, Jean-Louis Berger et Eric Huriaux-Ponselet jugent nos concours figurines et maquettes de notre 12° édition, la présence des masters Mesdames Catherine Césario du club Lugdunum, Lydie Queyroi du club Jourdan de Feytiat-Limoges, Delphine Agnello du club les fêlés de Ransart proche de Chaleroi Belgique, et Messieurs Richard Poisson du club de Rubelles, Jean-Luc Piquart



du club Jourdan de Feytiat-Limoges, Christian Cauchois du club le Lancier Pictave, Frank Graneix de GRX Création, Yves Mercier, Louis d'Orio du Club Lugdunum de Lyon juges internationaux et leurs immenses talents de peintres, pour leurs démonstrations, prestations, patience et gentillesse et nos amis de Lou Garagnas de Sansac-de-Marmiesse près d'Aurillac pour leurs venues en force depuis des années.

Le concours «peinture 24 heures chrono » gagné par notre junior Auguste Delsol du Monastier,

Les voitures radio guidées 1/8° et 1/10° ont tourné samedi et dimanche dans la cour de l'école primaire un joli succès.

Notre exposition cette année avec plus de 500 figurines et maquettes a eu une excellente participation du public amateur ou néophyte.

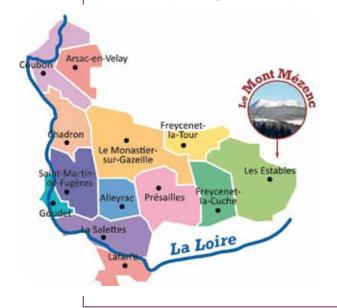
Si notre aventure pour les figurines ou le maquettisme et les voitures radio-guidées tous terrains 1/8° et 1/10° vous intéressent n'hésitez pas à venir nous rejoindre, toutes les idées toutes les bonnes volontés, toutes les vocations sont les bienvenues.











Invitation: pour tous les enfants de 3 à 15 ans, que tu sois baptisé ou non. La famille des chrétiens l'accueille.

- Le mercredi 13 septembre 2017 à Coubon dans la salle à côté de l'église de 17h à 19h.
- Le samedi 16 septembre 2017 au Monastier à la maison paroissiale de 9h à 12h.

Dans ces temps d'accueil, tu pourras t'inscrire pour participer :

- A l'éveil à la foi (3 7 ans)
- Au catéchisme (7 12 ans)
- A l'aumônerie pour les collégiens (+ de 12 ans)

Pour plus d'informations, questions. Vous pouvez joindre soit le Père Poyet, curé de l'ensemble paroissial au 04 71 03 80 05 paroisses.stjeanpaul2@orange.fr

Soit l'Animatrice laïque en pastorale Patricia Cortial : 06 86 71 77 24 - alp.patricia.cortial@orange.fr



Comptoir Sève et Son

Le magasin de producteurs à l'œuvre pour une économie locale

L'association des producteurs poursuit son chemin, et ce sont maintenant quinze associés qui composent les étales. Issus d'une agriculture paysanne ou biologique, les produits proviennent de la montagne ardéchoise en passant par le secteur du Monastier, des gorges de la Loire jusqu'à Saugues aux portes de la Margeride, avec un petit détour du côté du Beaujolais pour le vin et de la plaine du Forez pour l'importation en circuit court de thé, café, dattes...

Mais quel est intérêt d'une telle association?

C'est bien connu, l'union fait la force! Chaque producteur, agriculteur ou artisan, est souvent débordé de travail, et n'a que peu de temps pour développer sa vente directe aux consommateurs. Mais en tenant la boutique à tour de rôle, chacun travaillant pour tous, on augmente les opportunités de vente.

La logique de ce regroupement défend donc l'idée que la vente directe est bonne pour l'économie locale car elle permet à l'argent de circuler sur un territoire restreint et de bénéficier à ses acteurs. De plus la vente directe, c'est une garantie de traçabilité, moins de transports, moins de gaz à effets de serre, et plus de liens entre les

Olivier Celle, apiculteur bio à La Terrasse lors d'une permanence au magasin.



gens!... et si on y ajoute quelques nourritures de l'esprit, comme par exemple des sorties au théâtre, au musée, ou à l'opéra (pourquoi pas ?) on obtient un beau terreau. fertile à d'autres initiatives...

19 Place François d'Estaing, en face Pharmacie.

- Mardi 8h 12h
- Jeudi 17 19h
- Samedi 9h 13h
- Dimanche 9h 12h

Contact: Flora Fontvieille: 06 84 54 83 57 courriel: comptoirseveson@yahoo.fr Facebook: Comptoir-Sève-Son





Un riche été avec l'ECE 🖁



L'Espace culturel, aidé par la bibliothèque intercommunale et de nombreux bénévoles, s'était lancé l'an passé dans une nouvelle aventure, à savoir des lectures estivales. Parmi celles-ci, les lectures familiales avaient particulièrement trouvé leur public. L'ECE vous propose donc à nouveau des lectures hebdomadaires gratuites pour toute la famille et ce, durant tout l'été. Au Monastier c'est « En avant la musique » que vous découvrirez le mercredi 12 juillet à 11h à la bibliothèque.



Avant ou après, libre à vous de franchir les portes de la salle d'exposition de l'Espace culturel pour y découvrir l'exposition MOONLIGHT SHADOW accueillie depuis ce mois d'avril. Il s'agit d'une nouvelle collaboration entre l'ECE, la mairie du Monastier et le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) où photos et sculpture répondent en écho à la thématique du paysage choisie par le

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour la première édition de sa manifestation « Le partage des eaux ». Des visites guidées et gratuites vous sont proposées par l'ECE : en juillet, les mardis, mercredis et jeudis à 15h, en août, les mardis et jeudis à 15h (sauf le mardi 15 août).

En collaboration avec nos amis de l'association AGORA (Saint-Julien-Chapteuil), nous accueillerons en l'église Saint-Jean, du 24 au 30 juillet, une exposition d'artistes haïtiens (ouverte tous les jours).

Après la littérature de jeunesse et l'art, l'ECE vous propose aussi de vous tourner vers notre si riche patrimoine. L'abbatiale Saint-Chaffre n'aura plus de secret pour vous si vous suivez les visites gratuites et guidées par un guide-conférencier qui auront lieu en juillet et et en août, à 16h (après la visite de l'expo FRAC - selon le planning ci-dessus). À partir de mijuillet, vous pourrez également voir et même admirer dans le vestibule, à côté de la bibliothèque, la cloche romane longtemps conservée en l'abbatiale, installée dans un beffroi spécialement construit pour la mettre en valeur, puisqu'elle figure au nombre des très rares cloches les plus anciennes de France (réalisation en association avec Les amis de l'abbatiale et la Société académique du Puy et de la Haute-Loire).

Cet intermède estival passé, l'ECE reprendra ses activités tournées vers le spectacle vivant en proposant dès le 23 septembre un spectacle de danse avec Alexandra Richard qui n'est pas inconnue des nombreux petits danseurs de Ré-Création.

Ce même mois de septembre c'est un projet tourné vers la Russie que l'ECE, en collaboration avec l'association Vetcher, lancera : interventions dans les écoles, conférence, cinéma, théâtre et peinture russes. Un bel automne slave en perspective!

Visites libres et gratuites

- En juillet et août, tous les jours, de 14h à 18h.
- En juin et septembre, du mardi au samedi de 13h30 à 17h.

Visites guidées gratuites

- En juillet les mardis, mercredis, jeudis à 15h.
- En juin et août : les mardis et jeudis à 15h

Pour vos questions : ece.lemonastier@gmail.com







CID 2 août : « Les grenouilles sont de retour ! » par Marie-Pierre et Manon RDV à l'étang des Barthes, FREYCENET-LATOUR

9 août : pas de lecture ...laissons la place au festival.

(La doût : « Dans la savane » par Cécile RDV à la bibliothèque de St-MARTIN-DE-FUGERES

CD 23 août : « Sous le Mézenc, la plage! » par Cécile RDV à la bibliothèque des ESTABLES

ΩD 30 août : « Vive les vacances ! » par Cécile RDV place de l'église à PRESAILLES









Harmonie Saint-Chaffre

Des nouvelles de St Jean du Gard

Dans le cadre de la deuxième édition de son festival de jazz, la municipalité de St Jean du Gard avait invité samedi 3 juin 2017 l'Harmonie St Chaffre du Monastier sur Gazeille.

A signaler que le 20 juillet, St Jean du Gard participera à l'animation de la caravane des ânes dont le départ aura lieu au Monastier, le 6 juillet prochain, avec un concert de Ringispill, fanfare composée de jeunes musiciens mange chèvres.



Cinquante musiciens accompagnés de leur chef Raphaël Brunon et du trompettiste de jazz Michel Marre, se sont produits au temple pour un concert, suivi d'une déambulation nocturne du collectif fanfare dans les rues de St Jean.

Cette première participation musicale et la présence de deux élues Janet Darne et Agnès Mercier ont permis de tisser davantage les liens qui existent depuis trois ans entre Le Monastier sur Gazeille (village départ du Stevenson) et St Jean du Gard (étape finale du Stevenson). C'est avec plaisir que le 17 septembre prochain, dans le cadre de la foire aux chevaux, nos amis de St Jean du Gard, accompagnés, comme l'an dernier de leurs producteurs locaux, nous rendront visite.



Communiqué de la Caisse d'allocations Familiales de Haute-Loire en faveur des sinistrés

Suite aux intempéries du 13 juin dernier, la Caisse d'allocations familiales de Haute-Loire souhaite apporter son soutien aux familles allocataires qui auraient subi des dégâts importants.

La CAF de la Haute-Loire propose aux familles allocataires qui ont au moins un enfant à charge et qui sont bénéficiaires d'une prestation familiale d'étudier la possibilité d'une aide financière exceptionnelle permettant de prendre en charge une partie des dépenses liées notamment au remplacement des équipements ménagers et mobiliers de 1er nécessité (réfrigérateur, literie, cuisinière,...) qui ont pu être endommagés.

Les conditions d'attribution seront simplifiées et accélérées car l'instruction des demandes se fera sur présentation de la déclaration de sinistre effectuée auprès de l'assurance, accompagnée d'une attestation de l'assureur

Un imprimé à remplir est disponible en Mairie du Monastier-sur-Gazeille.





La Compagnie L'Envolante Théâtre et Sons fête ses 5 ans!

Du 22 au 26 novembre, retrouvez une rétrospective des spectacles de la Compagnie



Pour fêter ses 5 ans, la Compagnie l'Envolante en partenariat avec la mairie du Monastier sur Gazeille vous (re)présentera ses créations.

Comme un anniversaire se fait entre amis, plusieurs compagnies de théâtre, artistes-plasticien, musiciens et groupe seront de la partie et proposerons aussi des représentations de leurs travaux.

Une semaine dédiée aux artistes locaux et au dynamisme culturel accessible à tous (scolaires/tous public).

Les temps forts de l'évènement (peut être soumis à des changements de planning):





- Mardi : Spectacle Jeune Public du collectif
- Mercredi : représentations du spectacle « Lecture Bruitées ». Ouverture de l'évènement et d'un hall d'exposition en fin de journée.
- Jeudi : représentations du spectacle « Pimprenelle et le beau au bois dormant » pour les scolaires et tous publics.
- Vendredi : Représentation du spectacle de rue « Les yeux d'Elsa » à l'occasion du marché.
- L'après-midi, représentations du spectacle « Jacqueline-Jacquelines » pour les scolaires et tous publics.

Le soir : Concert du groupe Lo Radzouka.

- Samedi matin : Spectacle jeune public « Une table est une table », après-midi spectacle du compositeur-interprète Pierre Marcon.
- Samedi soir : représentation du spectacle « ALPENSTOCK ».
- Dimanche après-midi : Deux représentations du spectacle de rue « L'erre des Tourmenteurs » à l'église St Jean.



Plus d'informations: 07 82 31 04 00 contact@compagnielenvolante.fr http://compagnielenvolante.fr

http://facebook.com/compagnielenvolante »



L'ENVOLANTE Théâtre et sons

3, rue du Vallat 43150 Le Monastier sur Gazeille 07 82 31 04 00







L'Atelier des Possibles





LOCAL de DÉPOT-DON Ne jetez plus !

Donnez une seconde vie a vos biens matériels : offrez les!

- Récupérer gratuitement des objets pour leur donner une seconde vie.
- Donner des choses dont vous n'avez plus besoin mais qui pourraient encore servir à d'autres.

Tous les objets sont les bienvenus : vêtements, vaisselle, petit électroménager et électronique, jeux et jouets, accessoires, déco, livres... Vérifiez simplement qu'ils soient propres, en bon état et transportables à la main (nous ne pouvons pas accueillir de meubles ou de gros électroménager).

Il n'y a pas de troc : vous pouvez donner quelque chose sans nécessairement prendre une autre chose, vous pouvez prendre ce dont vous avez besoin sans avoir apporté quelque chose.

L'Atelier des possibles - Association loi 1901

Accompagner les porteurs de projets, encourager et aider les initiatives citoyennes pour un développement durable

Maison de la culture

place du Vallat - 43150 Le Monastier sur Gazeille

www.atelierdespossibles43.jimdo.com - atelierdespossibles43@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE : Mardi de 9h30 à 12h30 Mercredi de 15h à 17h30 Samedi de 9h30 à 12h30



Le tennis à 3 euros pour l'été

Bonne nouvelle : Le Tennis Club du Monastier vous propose la licence de tennis à 3 euros pour l'été à savoir juin, juillet et août 2017.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au 06 87 76 62 25.

Le Tennis Club du Monastier est une association sportive ouverte à tous, habitant de la Commune ou la Communauté de Communes. Chacun peut se faire plaisir en jouant avec des partenaires soit en loisir soit en compétition. Tout au long de l'année, deux courts proches du camping, fermés par un cadenas à numéro (donné par le Président), sont utilisables gratuitement pour les licenciés. Lorsqu'il fait mauvais temps, le gymnase nous est ouvert (sur demande auprès du Président) les lundis et jeudis soirs avec priorité à l'école de tennis et aux entraînements des équipes.

L'école de tennis s'est à nouveau bien déroulée sous l'autorité du sympathique et dynamique enseignant, Fred DARCY. Cette année 9 jeunes de diverses communes de 5 à 12 ans ont participé et pour la première fois depuis quelques années, un cours a été dispensé à 4 jeunes femmes qui ont été heureuses de pouvoir pratiquer à nouveau leur sport favori. Ces cours sont adaptés à

chaque élève que ce soit pour découvrir ce sport ou pour se perfectionner. Par ailleurs, le même enseignant a participé aux temps d'activité périscolaires de l'école publique de la commune afin de sensibiliser les jeunes scolaires au sport et plus précisément au tennis. Pour les enfants des raquettes et des balles peuvent leur être prêtées pour commencer.

Des adultes se rencontrent régulièrement et toute personne qui voudrait participer à ces rencontres peut le faire en demandant au Président les coordonnées des licenciés au Club.

Tout au long de l'année, des championnats et tournois, de tous niveaux, sont organisés soit par le Comité Départemental de Tennis soit par des Clubs. L'information est donnée sur le panneau situé à gauche de l'entrée du gymnase et dans le club-house situé près des courts extérieurs.

Le Tennis Club du Monastier vous souhaite de passer un excellent été, de préférence sportif... et bonnes vacances.

Jean-Pierre VAGGIANI Président du Tennis Club du Monastier



Sports Loisirs Le Monastier



Le Dimanche 9 avril 2017 a eu lieu la neuvième édition de la Course de La Recoumène.

Cette journée qui s'est déroulée sous un grand soleil a permis à près de 300 coureurs (grands et petits) de se confronter sur des parcours exigeants mais qui permettent, aux dires des participants, la découverte de magnifiques panoramas.

Dans la perspective de poursuivre son action solidaire, l'association S.L.M. souhaite renouveler à l'automne 2017 une marche au profit du Téléthon.

Bien que la première manifestation du 15 octobre 2016 ait connu une faible participation un don de 770 € a été fait à l'AFM-TELETHON.





S.L.M. à SAINT JEAN DU GARD

Le 30 avril dernier, une délégation de l'association S.L.M. est allée à la rencontre d'amis Saint-Jeannais qui ont, comme pour S.L.M., le désir de promouvoir et développer toujours plus le chemin de randonnée de Stevenson.







Une Miss au Monastier-sur-Gazeille



Le 26 mars à Saint-Paulien, JUVAMINE une vache laitière du GAEC de l'Erosion a cumulé le titre de MISS Montbéliarde, de meilleure mamelle et a remporté le challenge de précocité.

C'est une grande fierté pour les éleveurs MIRMAND Gérard et Laurent tant la concurrence était relevée face à 83 autres participantes.

De plus, cela faisait 18 ans que ce GAEC participait à cet événement annuel et cette année MONTBELIARDE HAUTE-LOIRE organisait le 20° anniversaire.

JUVAMINE est une primipare qui a vêlé à 2 ans et 5 jours et qui produit beaucoup de lait malgré son jeune âge (36,6 kg de lait à son meilleur contrôle). Ces éleveurs sont d'autant plus fiers que JUVAMINE est une fille du taureau d'insémination artificielle nommé GAZEIL, celui-ci étant né dans leur exploitation.

LE GAEC DE L'EROSION EN QUELQUES CHIFFRES :

- 2 associés : Laurent et Gérard.
- 100 ha de superficie dont 92 en herbe et 8 en céréales.
- 45 vaches laitières et autant de génisses Monbéliardes.
- 396 000 litres de lait livré à DANONE par an.
- 16 vaches allaitantes charolaises et autant de génisses.



Vendredi : 10h-12h
 Samedi : 10h-12h

21e Automnales du livre







LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES PRIVES



LE LABEL PATRIMOINE BATI

▶ Qui est concerné ?

Toute **personne physique** ou **société** translucide (de type SCI, SNC, GFR*...), souhaitant réaliser des travaux de restauration d'un élément bâti du patrimoine de proximité (ferme, logis, pigeonnier, grange, lavoir, moulin...).

(*Société civile immobilière, Société non commerciale, Groupement Forestier Rural)

QUELS TYPES D'IMMEUBLES ?

- les immeubles habitables ou non habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural;
- les immeubles habitables et non habitables situés dans les Zones du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

▶ QUEL RÉGIME FISCAL ?

Deux cas éligibles :

- l'édifice concerné ne procure aucun revenu : il s'agit principalement des résidences principales ou secondaires des propriétaires;
- l'édifice procure des recettes imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers : c'est le cas notamment lorsque l'immeuble fait l'objet d'une location nue.

QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Les travaux de restauration extérieurs permettant de conserver ou retrouver l'aspect originel du bâti : toitures (couvertures et charpentes), façades, huisseries, menuiseries extérieures, etc. Les travaux prévus devront recevoir l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

▶ UN DISPOSITIF SOUPLE

- Pas d'exigence d'ouverture du bâtiment labellisé au public. En revanche, l'une des façades doit être visible de la voie publique;
- Libre choix des entrepreneurs pour ses travaux dès lors que les prescriptions éventuelles de l'Architecte des Bâtiments de France sont respectées;
- Vous disposez de cinq ans pour effectuer les travaux.

PROPRIÉTAIRES PRIVÉS,

vous pouvez défiscaliser le montant de vos travaux de restauration ou obtenir jusqu'à 20% de subvention.







Exemples de projets soutenus

SES AVANTAGES

▶ LA DÉFISCALISATION:

Si vous payez plus de 1 300€ d'impôt, le label de la Fondation du Patrimoine vous permettra de déduire :

 de votre revenu global imposable 50% (ou 100 % si ceux-ci ont obtenu au moins 20 % de subventions) du montant TTC des travaux de restauration. Le montant défiscalisable est calculé net de subventions.

วบ

• de vos revenus fonciers si l'immeuble est donné en location : 100 % du montant des travaux TTC, sans application du seuil de 10 700 euros.

LA SUBVENTION:

Si vous payez moins de 1300€ d'impôt, le label de la Fondation du Patrimoine vous permettra d'obtenir une subvention de 20% maximum du montant des travaux.

Plus d'informations auprès de votre déléguée locale

Hélène BONNET

Tél.: 06 82 23 01 25

Mél: helene.bonnet4@wanadoo.fr

ou sur

www.auvergne.fondation-patrimoine.org

Attention: Les travaux concernés ne peuvent commencer qu'après délivrance du label.





LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES PRIVES

LE MECENAT EN FAVEUR DU PATRIMOINE PRIVE PROTEGE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

La Fondation du Patrimoine peut recevoir des dons affectés au financement de travaux de restauration sur des immeubles privés classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques.

QUELS TYPES D'IMMEUBLES ?

Le dispositif est limité aux immeubles classés Monuments Historiques et inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques n'ayant pas de recettes commerciales supérieures à 60 000€ par an, exclusion faite des droits d'entrées.

QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- travaux de conservation et de restauration ;
- travaux d'accessibilité des monuments ;
- travaux de rénovation des parcs et jardins ;
- travaux de restauration de meubles classés ou inscrits exposés au public et attachés à perpétuelle demeure.

▶ QUI PEUT FAIRE UN DON?

Des entreprises et des particuliers n'ayant aucun lien familial ni capitalistique avec le propriétaire de l'édifice concerné.

OUELS AVANTAGES ?

Pour le donataire

Les travaux sont admis en charges déductibles de son revenu. En contrepartie les dons perçus affectés à la restauration du bien devront être comptabilisés en produit comme subvention.

Pour le donateur

Il recevra un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable s'il est une personne physique et de 60 % dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires s'il est une personne morale.

QUELS ENGAGEMENTS ?

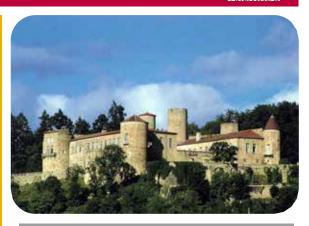
Le propriétaire doit :

- conserver son immeuble au minimum pendant 10 ans à compter de la date de fin des travaux.
- maintenir son immeuble visible de la voie publique et/ou ouvert au public.

▶ COMMENT LE MECENAT EST-IL REVERSE ?

La Fondation du Patrimoine reverse 95% des sommes recueillies, sur appel de fonds des entrepreneurs ou présentation des factures relatives aux travaux prévus.

Attention: Les travaux ne doivent pas commencer avant la publication de la convention signée entre le propriétaire et le Président de la Fondation du Patrimoine au Bulletin Officiel du Ministère de la Culture et de la Communication.



Le château de Ravel - Puy-de-Dôme. Un exemple de patrimoine privé classé au titre des Monuments Historiques et soutenu par la Fondation du Patrimoine Auvergne.

LE LABEL PATRIMOINE NATUREL

QUI EST CONCERNÉ ?

Toute personne physique ou société translucide propriétaire d'espaces naturels et devant faire face à de gros travaux d'entretien.

▶ QUELS TYPES D'ESPACES ?

Il s'agit d'espaces situés dans des parcs nationaux, dans des réserves naturelles classées, des sites classés, des espaces concernés par les arrêtés préfectoraux de protection du biotope, des espaces « Natura 2000 », des espaces naturels remarquables du littoral.

L'espace doit être ouvert au public.

QUELS TYPES TRAVAUX ?

- Les travaux de restauration des milieux et des paysages (plantations, curage de canaux, entretien de berges...)
- les aménagements nécessaires à l'ouverture au public (signalétique, aménagement de sentiers ...)

validés par la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

QUELS AVANTAGES ?

Le label donne droit à une réduction d'impôt égale à 18 % du montant des dépenses engagées, dans la limite de 10 000 € par an, soit 1 800 € de réduction d'impôt par an. Le solde éventuel peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Attention : Les travaux concernés ne peuvent commencer qu'après délivrance du label.





Site Natura 2000, Sucs de Breysse





ZOOM SUR UNE ESPECE « La Nivéole de Printemps »

Dans le cadre de **l'animation du document d'objectif du site Natura 2000 « Sucs de Breysse »,** il est prévu d'améliorer les connaissances écologiques du site. En effet, les deux sucs présentent des caractéristiques exceptionnelles au niveau de la flore. Ainsi un inventaire de la Nivéole de Printemps a été mis en place par l'ONF début 2016. L'évaluation des populations fut réalisée, afin de cartographier les différentes stations et d'en apprécier l'importance. Son suivi dans le temps, permettra de connaître leur évolution et de vérifier leur conservation. De plus, ces résultats pourront servir d'appui pour une sensibilisation auprès de propriétaires forestiers concernés sur le site ainsi qu'auprès des usagers susceptibles de fréquenter les lieux.

DESCRIPTION

La **Nivéole de printemps**, *Leucojum vernum*, est une petite plante de 15 à 25 cm de hauteur. Elle fleurit à la fin de l'hiver. Les individus sont généralement présents en petits groupes. Elle se développe dans des stations, où l'humidité atmosphérique est élevée, sous des hêtraies ou des taillis de noisetiers où les sols ont tendance à être neutres.

Au sommet du Grand Suc, une population importante a été observée en 2016 accompagnée de plusieurs petites stations-satellites. Ces stations constituent une des rares localisations d'Auvergne et, probablement, la seule du département de la Haute-Loire.

PROTECTION

La Nivéole est présente sur la liste rouge européenne et nationale, et comme espèce protégée « en danger » sur la liste rouge régionale (Auvergne). Cela indique que cette espèce est confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage. En effet, cette espèce, est sensible aux différentes perturbations de son habitat tels que le passage de véhicules et motos tout terrain.



Photo 1. Source : D. Maurin



Photo 2. Principale station de Nivéole des neiges. Source : D.Maurin

La Nivéole de Printemps n'est qu'une espèce remarquable parmi les 9 protégées et présentes sur les Sucs! Préserver ce patrimoine naturel exceptionnel peut être l'affaire de tous! Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000, qu'il soit agriculteur, particulier, collectivité ou association, peut s'engager dans la démarche pour préserver la biodiversité.

N'hésitez pas à contacter les animateurs du site :



Le C.P.I.E . du Velay

Contact : BORGET Jean-Noël Adresse : Le Riou, le chemin du rocher 43700 CHASPINHAC

Tél:04.71.03.01.17

Mail: jean-noel.borget@cpieduvelay.fr



L'O.N.F.

Bureau d'études de l'Agence Montagnes d'Auvergne Contact : GUILLERAND Laure Adresse : 3, rue de l'école Normale

43 750 VALS-PRES-LE-PUY

Tél: 04.71.06.64.72

Mail: laure.guillerand@onf.fr







Sauvegardons notre patrimoine commun

C'est en 1850 que Prosper Mérimée, auteur célèbre mais aussi inspecteur des monuments historiques, se rend en Auvergne. Voilà presque 15 années qu'il parcourt en tous sens la France à la recherche de trésors architecturaux en péril, 15 années déjà et combien de monuments sauvés, de châteaux ou d'édifices religieux épargnés ?

C'est tout naturellement qu'il remarque l'église abbatiale du Monastier et son trésor. Et nous lui devons de pouvoir encore les admirer aujourd'hui.

Pourtant, la prise de conscience pour tout ce qui touche au patrimoine culturel est loin d'être acquise au Monastier comme ailleurs.

En 1930 le château abbatial échappe de peu à la démolition. On procède par épisodes successifs au rafistolage du bâti des principaux édifices en provoquant, souvent, par simple ignorance, plus de mal encore. Dans l'église abbatiale, les enduits colorés, les fresques sont définitivement supprimés. L'utilisation du béton pour jointer les pierres fragilise ces dernières qui deviennent plus sensibles au gel.

Mais cette époque semble aujourd'hui révolue. Les dernières municipalités ont chacune, à leur tour, contribué à la restauration et à la mise en valeur des différents édifices qui font la richesse et l'intérêt de notre village.

Reste que ces beaux bâtiments n'auraient pas le charme ni la majesté qu'ils inspirent sans les maisons qui les entourent et qui forment, blotties les unes contre les autres, un écrin. Ces maisons multiséculaires disposées dans le centre historique ou à proximité font partie de notre patrimoine commun.

Il nous appartient de les respecter. Elles ont également une histoire. Elles contribuent à l'harmonie de l'ensemble. Certains propriétaires, de plus en plus nombreux, l'ont bien compris et ont su œuvrer avec tact et responsabilité à leur restauration avec tout le respect qu'elles exigent.

Il faut bannir définitivement, à l'exemple d'une commune de caractère comme Saint-Julien Chapteuil, certaines pratiques malheureusement trop courantes, comme celles de remplacer d'anciennes vitrines par une porte de garage ou l'utilisation de menuiseries en PVC blanc, ou bien encore de déposer les containers à poubelles devant des édifices remarquables.

Le surcoût inévitable engendré par cet effort n'est pas négligeable bien sûr. Une aide financière de la part de la Mairie comme cela fut proposé pour la restauration des façades il y a quelques années me paraîtrait judicieuse et incitative.

Depuis 40 ans, j'ai vu le bourg du Monastier changer. D'un village sombre et sur le déclin, il devient à présent plus attrayant. Les maisons, même dans le centre bourg, retrouvent des couleurs. Grâce à des associations dynamiques, une jeunesse motivée, de projets nouveaux naissent dans divers secteurs d'activité. La morosité laisse enfin la place à l'enthousiasme.

C'est pourquoi, il appartient à chacun d'entre nous de contribuer à la mise en valeur de notre Patrimoine Commun, dans le bourg comme dans les villages. Les initiatives de restauration de ces vieilles demeures pour proposer plus d'hébergement sont bien sûr les bienvenues dans la mesure où elles respectent une certaine harmonie et s'accordent avec le riche passé qui a façonné notre cité depuis plus de 1000 ans.

Dominique Delmas









Elagage: communiqué d'Enedis

Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si

- Sa plantation de l'arbre est postérieure à La ligne;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans de cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préaliable avec Eriedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux et canalisations.ineris.fr



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

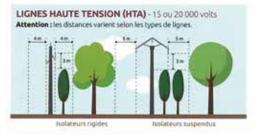
Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

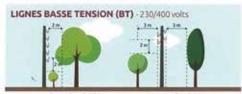
« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »



Les règles et les distances

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)





LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts

Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

tation autour des conducteurs (câbles électriques) avec a nb de la végétation sur le caulair de l'emprise de la ligne »

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension:	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.



MALADIES VECTORIELLES Les connaître pour se protéger



MALADIE DF I YMF

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS

La meilleure facon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se fa piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi. Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).







COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez nas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.









Après avoir enlevé la tique. désinfectez la peau

avec un antisentique

Utilisez un tire-tique glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au nlus près de la neau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

OU. À DÉFAUT.







Utilisez une nince fine saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirer vers

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqure, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

J'identifie les situations à risque

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.







• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature

promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.







• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre

Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant et pendant une activité dans la nature :
- Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.
- · Après une activité dans la nature :
- J'inspecte soigneusement mon corps.
- · Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulté également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute. parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.



















OUVERT TOUS LES JOURS DE 8H À 12H sauf le lundi

73, rue Saint Pierre - 43<u>150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE</u>

Centre de Soins de Suite et de Réadaptation et E.H.P.A.D.



L'HORT DES MELLEYRINES

52 rue Saint Pierre 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE **Tél. 04 71 03 80 51** - Fax 04 71 08 36 21

MEDECINS - INFIRMIERS - KINESITHERAPEUTES (agréé toutes caisses)

SARL EGM SOLVIGNON ELECTRICITE GENERALE DU MONASTIER

Installations et Chauffages électriques Electro-Ménager

Bureau: 81 rue Saint-Pierre 43150 LE MONASTIER Tél. 04 71 03 92 60 - Fax: 04 71 03 92 24

Travaux Publics - Carrières

EYRAUD SARI



Route de Chadron 43150 - Les Estables - Le Monastier/G. Tél. 04 71 03 86 49 - Fax : 04 71 03 87 73

Magazine municipal du Monastier/Gazeille

Rédaction - Diffusion : Mairie du Monastier/Gazeille - 04 71 03 80 01

Conception - Edition - Régie publicitaire : EXCEPTE

BP 90045 - 43002 Le Puy-en-Velay Cedex - Tél. 04 71 09 77 85 - agence43@excepto.fr

Impression : ICS - Yssingeaux Réproduction interdite - Dépôt légal à parution. L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

Le Comité de Rédaction remercie toutes les personnes et associations qui ont pris le temps de rédiger des articles et d'envoyer des photos. Merci également aux annonceurs qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.